



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le mardi 15 mars 2016

### **Barrages de la Sélune, la coupe est pleine : Ségolène Royal remet en cause le projet phare du plan français de restauration écologique des cours d'eau**

**Vent mauvais sur la restauration de la continuité écologique des cours d'eau !**

Alors que la remise en cause de plus en plus fréquente des objectifs de restauration de la continuité écologique des cours d'eau reçoit le soutien assidu de Madame Ségolène Royal, une proposition récente de reprise des barrages de la Sélune par la Société VALOREM, appuyée par le député Guénhaël Huet et le Président de l'association des Amis du barrage, est une nouvelle aubaine pour la Ministre. Sous sa pression, le lendemain même de la réception par son cabinet de cette société et des deux compères, le Préfet de la Manche a signé le 3 mars un arrêté manifestement illégal portant autorisation de vidange du barrage de Vezins et rejetant sans aucun motif le projet de son démantèlement.

Les Amis de la Sélune, dont l'un de ses membres s'apprête à nouveau à engager la procédure contentieuse, demandent :

- au préfet de la Manche d'abroger immédiatement son arrêté de vidange du 3 mars 2016 et de prendre à la place un arrêté d'effacement des 2 barrages précédé d'une vidange, ce conformément au projet présenté à l'instruction administrative par l'Etat, soutenu par les avis favorables de la commission locale de l'eau du SAGE Sélune, la commission d'enquête publique et le CODERST de la Manche,
- aux élus locaux favorables au projet d'effacement des barrages et de reconquête de la vallée par un authentique développement durable de manifester clairement leur soutien à ce projet,
- à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de ne pas financer la vidange des retenues dans ces conditions.

Acteur important et reconnu de l'éolien en France, la société VALOREM, inconnue en revanche jusqu'à présent sur les enjeux hydroélectriques, vient de sortir de son chapeau un projet permettant selon celle-ci de concilier la production électrique des barrages de la Sélune avec le rétablissement de la continuité écologique, ce que tous les experts du domaine ont considéré jusque-là impossible : un étonnant tour de magie qui constitue une aubaine pour la Ministre de l'Ecologie ayant reçu cette entreprise dans son cabinet le 2 mars 2016 avec les complices de longue date sur ce dossier, le député Guénhaël Huet et le Président des Amis du barrage John Kaniowsky.

Ce dernier épisode sur la Sélune d'un feuilleton qui remonte maintenant à plusieurs décennies, avec des engagements successifs de l'Etat et une décision de justice régulièrement foulées au pied par Madame Royal, s'inscrit dans une politique récente de remise en cause et de détricotage presque systématique par les pouvoirs exécutif et législatif des procédures de mise en conformité des seuils et barrages en rivières qui se sont accélérés au cours des derniers mois, parmi lesquels :

- demande aux Préfets en décembre 2015 par la Ministre de l'Ecologie de ne plus concentrer leurs efforts sur les ouvrages où subsistent des contestations sociales à leur mise en conformité ;
- adoption en janvier 2016 également par le Sénat, dans le cadre du projet de Loi sur la biodiversité, de deux amendements à l'article L 214-17 du Code de l'Environnement visant à assouplir et retarder cet objectif en privilégiant l'aménagement des obstacles à leur effacement

Madame Royal, qui demande aussi dans l'hémicycle et partout où elle peut s'exprimer que les choix soient faits à l'issue d'une procédure participative, tend plus facilement l'oreille aux nostalgiques des barrages ou à certains élus polarisés sur cette nostalgie, comme Guénaél Huet, qu'à une majorité de citoyens et d'élus en faveur de projets innovants de territoires s'appuyant sur une mise en valeur de leur patrimoine naturel. Des citoyens qui, dans le cas de la Sélune, se sont pourtant exprimés majoritairement en faveur de l'effacement des barrages dans le cadre de l'enquête publique à l'automne 2014, et des élus locaux qui se sont eux aussi prononcés majoritairement pour cet effacement et un renouveau de la vallée en juillet 2015.

La même Madame Royal qui a demandé au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) d'analyser les situations présentant des difficultés et de préconiser des solutions, a écarté d'un revers de la main les solutions proposées à propos de la Sélune par le même CGEDD, qui concluait en mars 2015 au coût disproportionné et à la totale inefficacité d'un dispositif de capture et transport des poissons tel que le préconise aujourd'hui VALOREM. Car les frayères à restaurer sont précisément sous les eaux du lac de retenue

Soutenant qu'« il serait paradoxal d'abattre les barrages », Madame Royal montre une nouvelle fois au grand jour le caractère rétrograde de sa politique en matière de restauration de la ressource en eau, au mépris de nos engagements européens, et son mépris pour de longues années d'études, de procédures diverses et de décisions politiques antérieures qui ont toutes conduit à la solution d'effacement des ouvrages de Vezins et la Roche-qui-Boit.

Mépris également pour la recherche scientifique car en faisant capoter le projet elle met à bas des années de travail scientifique passé, présent et à venir de 80 chercheurs, universitaires, doctorants coordonnés par l'INRA autour d'un programme scientifique unique au monde, et attendu par nos partenaires étrangers, mettant au chômage, en passant, une dizaine de jeunes scientifiques recrutés à cet effet.

Nous demandons à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de ne pas apporter de financement à toute vidange des retenues de Vezins et La Roche-qui-Boit tant qu'il n'a pas été décidé officiellement et définitivement par la Ministre que les barrages seront effectivement effacés. En effet, le financement par l'agence de la seule vidange, notamment si elle devait être suivie d'une remise en route des centrales hydroélectriques, consisterait en un détournement de fonds publics, car l'agence n'a pas vocation à financer des vidanges de barrages sauf en tant qu'opération préalable à un effacement d'ouvrage.

En outre, l'hypothétique reprise d'une concession par un opérateur privé après une remise en état de la vallée complètement financée sur fonds publics créerait un immense scandale financier. En effet et suivant le projet VALOREM, l'exploitation est conditionnée par la réalisation préalable des opérations de vidange, curage, désenvasement, dépollution, ouvrages en état de reprise satisfaisant (sécurité, étanchéité, absence de brèches). Toutes ces conditions à réunir préalablement et entièrement à la charge des fonds publics !!

Ceci ferait suite au scandale actuel de l'arrêté pris sur l'instruction personnelle de Madame Royal par le Préfet de la Manche le 3 mars 2016, sans nouvelle enquête publique préalable et sans nouvelle consultation du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) :

- cet arrêté, qui déconditionne la vidange des barrages à leur démantèlement, n'est pas conforme à l'arrêté proposé initialement en CODERST, qui avait émis le 19 janvier 2016 un avis favorable sur les projets de vidange et de démantèlement à la fois des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit, n'en déplaît à Monsieur Huet qui le surlendemain parlait de fantasmes à propos de ces projets d'arasement.
- ce même arrêté n'est pas non plus conforme au projet de "vidange" soumis à l'enquête publique de 2014, dès lors qu'il rejette l'aménagement de brèches prévues dans l'ouvrage de Vezins, préalables au démantèlement de ce dernier, pour des motifs de sécurité publique.

**Le réseau des structures associatives de pêche et de protection des milieux aquatiques locales et interrégionales qui avaient obtenu la condamnation de l'Etat dans le cadre de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel d'octobre 2010 (ordonnant l'obligation de restaurer la continuité écologique à échéance du 31/12/2013), membres du collectif des Amis de la Sélune, confirme qu'elles vont poursuivre le contentieux et à nouveau engager des actions en justice par toutes les voies et procédures contentieuses possibles devant les différentes juridictions de l'ordre administratif, judiciaire (matières civile et pénale), et les institutions européennes.**

**Faisons cesser ce scandale et ce mépris.**

Contacts presse :

Jean-Paul Doron, Union Régionale des Fédérations de Bretagne - Basse Normandie - Pays de la Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques / Mouvement « Béréts bleus de l'eau » : 06 85 52 50 11

Roberto Epple, European Rivers Network / SOS Loire Vivante : 06 08 62 12 67

Christian Allain, Manche Nature : 06 18 83 03 43

Le collectif « Les Amis de la Sélune » rassemble les organisations suivantes de la société civile, en France et à l'étranger :

AAPPMA de l'Elorn (Finistère) - AAPPMA de Pont-Croix (Finistère) - AAPPMA de Pontrieux - la Roche Derrien (Côtes-d'Armor)- ANPER TOS - Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche - Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique - Club des Saumonniers - Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce - Eau et Rivières de Bretagne - European Rivers Network - Fédération de la Manche pour la Pêche et les 24 AAPPMA suivantes : La Truite Cherbourgeoise ; La Truite la Scye; La Mouche de Saire ; Les Pêcheurs de la Sinope ; Le Gardon Saint-Sauveurais ; Les Pêcheurs de la Douve ; Le Gardon Chef du Pontais ; La Flottante Carentanaise ; Les Pêcheurs de Lessay ; Les Pêcheurs de Périers (St-Sauveur Lendelin) ; La Gaule Maignaise ; La Truite de l'Anneraie ; Les Pêcheurs à la ligne du Pays Saint-Lois ; Les Pêcheurs de Cerisy-la-Forêt ; Les Pêcheurs de Condé-sur-Vire ; La Gaule Torignaise ; Les Amis de la Vire ; Le Bassin de la Sienne ; Amicale des Pêcheurs à la ligne de l'Avranchin ; La Truite de la Sée ; Le Gardon de Pontorson ; La Truite du Beuvron ; La Ducéenne ; La Gaule Mortainaise - Federation of Irish Salmon and Sea Trout Anglers - Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche - Fédération Nationale pour la Pêche en France - Fondation GoodPlanet - Fonds Humus pour la biodiversité - L'Hydroscope - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Manche Nature - Mayenne Nature Environnement - North Atlantic Salmon Fund - SOS Loire Vivante - Sustainable Eel Group - Union Régionale des Fédérations de Bretagne - Basse-Normandie - Pays de la Loire pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique - Vét'Eau Pêche - WWF-France